

# TABLEAU CRITÈRES LICENCE CLUB SAISON 2022/2023



# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

### COTATION DES CRITÈRES

### A REMPLIR PAR LE CLUB

Valeur du critère  
(sur 10 000)

BARÈME

Répondre aux questions posées  
sur la plateforme IsyLicClub  
(principales et complémentaires)

1	Valorisation du produit	3 590		
11	Médias	1 890		
1100	Niveau de classement de l'éclairage	400	Éclairage non classé en E3 au minimum et/ou Eh < 1000 Lux = <b>0 pt</b> Classement E3 avec Eh moyen > 1000 Lux = <b>100 pts</b> Classement E2 = <b>250 pts</b> Classement E1 = <b>400 pts</b>	Classement éclairage + Lux
1101	Taux de remplissage Face caméra	100	Toute autre situation = <b>0 pt</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 5 matchs de la saison N-1 = <b>50 pts</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 15 matchs de la saison N-1 = <b>100 pts</b> <b>Pour les accédants du National 1 à la Ligue 2 BKT :</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 1 match de la saison N = <b>50 pts</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 65% sur au moins 2 matchs de la saison N = <b>100 pts</b>	nombre
1102	Nombre de places équipées dans la zone de travail dédiée aux médias	90	Si X < 5 = <b>0 pt</b> Si 5 ≤ X < 15 = <b>30 pts</b> Si 15 ≤ X < 25 = <b>60 pts</b> Si X ≥ 25 = <b>90 pts</b>	nombre
1103	Nombre de places de parking sécurisées et réservées exclusivement aux médias	75	Si X < 5 = <b>0 pt</b> Si 5 ≤ X < 15 = <b>30 pts</b> Si 15 ≤ X < 25 = <b>50 pts</b> Si X ≥ 25 = <b>75 pts</b>	nombre
1104	Existence d'une plateforme caméra principale située au centre de la tribune principale, dans le prolongement de la ligne médiane, et superficie	400	Plateforme non située comme indiqué de moins de 8m <sup>2</sup> = <b>0 pt</b> Plateforme non située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min pour des raisons autres que l'orientation du soleil = <b>20 pts</b> Plateforme située comme indiqué de moins de 8m <sup>2</sup> = <b>45 pts</b> Plateforme non située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min pour des raisons d'orientation du soleil = <b>90 pts</b> Plateforme située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min = <b>130 pts</b> + Respect des conditions du GDP Licence Club = <b>270 pts</b>	m2  OUI      NON
1105	Position caméra «base»	200	Pas de dispositif répondant aux exigences du GDP Licence = <b>0 pt</b> Caméra base positionnée comme en 2021/2022 = <b>75 pts</b> Zone technique alignée sur la caméra base (à 2,5m de la ligne de touche) = <b>200 pts</b>	
1106	Nombre total de places assises couvertes utilisées par les médias (presse écrite, radio ou internet et positions commentateurs TV) situées dans la tribune principale latérale avec prise électrique	75	Si X < 10 = <b>0 pt</b> Si 10 ≤ X < 20 = <b>25 pts</b> Si 20 ≤ X < 40 = <b>40 pts</b> Si 40 ≤ X < 60 = <b>60 pts</b> Si X ≥ 60 = <b>75 pts</b>	nombre

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1107	Nombre de positions réservées aux commentateurs TV	75	Moins d'une position de 2 places = 0 pt 1 position de 2 places = 25 pts 2 positions ou plus de 2 places = 75 pts	nombre de position(s) et de place(s)	
1108	Existence d'une zone flash interview	125	Respect des critères techniques du GDP Licence Club = 125 pts	OUI	NON
1109	Existence d'une aire régie clairement identifiée au sol située sur un terrain stable et plat, avec un champ dégagé vers le sud, du même côté ou à l'angle de la tribune de la plateforme caméra principale d'une certaine superficie	100	Si $X < 500 \text{ m}^2$ = 0 pt Si $500 \leq X < 1200 \text{ m}^2$ = 50 pts Si $X \geq 1200 \text{ m}^2$ = 100 pts	m <sup>2</sup>	
1110	Existence d'une puissance énergétique disponible min (en Kva)	75	Puissance inconnue ou < à 100 KVA = 0 pt Puissance comprise entre 100 et 200 KVA et présence d'un bornier = 25 pts Puissance comprise entre 100 et 200 KVA et distribution avec 2x63A et 2x32A tri = 50 pts Puissance supérieure ou égale à 200 KVA et présence d'un bornier = 50 pts Puissance supérieure ou égale à 200 KVA et distribution avec 2x63A et 2x32A tri = 75 pts	KVA	
1111	Existence d'une alimentation de secours (groupe électrogène, ... etc)	50	Non = 0 pt Oui = 50 pts	OUI	NON
1112	Salle de conférence de presse	125	1112 - Existence d'une salle (ou partie de la zone de travail médias) équipée de plateforme caméra, estrade, lumières, table, boîte de branchement centralisée, sonorisation, chaises et disposant d'un habillage charté L2 Non ou si la salle existe mais qu'elle n'est pas équipée (sonorisation, estrade, plate-forme...) = 0 pt Oui, séparée temporairement en 2021/2022 et toujours temporairement en 2022/2023 = 0 pt Oui, non-séparée = 25 pts Oui, séparée temporairement pour la première fois en 2022/2023 = 40 pts Oui, séparée = 50 pts		
1113			1113 - Superficie de la salle de conférence de presse $X < 30 \text{ m}^2$ et/ou si salle non équipée au sens du critère 1112 = 0 pt $30 \text{ m}^2 \leq X < 50 \text{ m}^2$ = 45 pts $50 \text{ m}^2 \leq X < 75 \text{ m}^2$ = 60 pts $X \geq 75 \text{ m}^2$ = 75 pts	m <sup>2</sup>	
12	<b>Pelouses</b>	1700			
1200	Absence d'une piste ou d'une portion de piste d'athlétisme	50	Présence d'une piste ou portion de piste = 0 pt Absence totale d'une piste d'athlétisme = 50 pts	OUI	NON
1201	Mesure de la dureté de la surface de jeu	100	Absence d'un appareil = 0 pt Relevés mensuels = 50 pts Relevés avant chaque rencontre = 100 pts	OUI	NON

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1202	Système de monitoring des paramètres climatiques et du sol et adhésion au dispositif dépidémio-surveillance	150	1202.0 - <b>Présence d'un système de monitoring des paramètres climatiques et du sol</b> Absence d'un système = <b>0 pt</b> Présence d'un système de mesure manuelle = <b>40 pts</b> Présence d'un système de mesure automatique = <b>100 pts</b>	OUI	NON
			1202.1 - <b>Adhésion au réseau d'épidémio-surveillance</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1203	Note obtenue au championnat de France des pelouses	400	<b>Note moyenne obtenue à l'issue de la saison 2021/2022 :</b> X < 14/20 = <b>0 pt</b> 14/20 ≤ X < 15/20 = <b>100 pts</b> 15/20 ≤ X < 16/20 = <b>160 pts</b> 16/20 ≤ X < 17/20 = <b>240 pts</b> 17/20 ≤ X < 18/20 = <b>320 pts</b> X ≥ 18/20 = <b>400 pts</b>	note	
1204	Présence d'une couche drainante continue et dispositif d'atténuation du transfert d'effluents vers le milieu naturel	50	1204.0 - <b>Présence d'une couche drainante continue</b> Absence d'une couche drainante continue = <b>0 pt</b> Présence d'une couche drainante continue = <b>20 pts</b>	OUI	NON
			1204.1 - <b>Présence d'un dispositif d'atténuation du transfert d'effluents en direction du milieu naturel</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>30 pts</b>	OUI	NON
1205	Sol constitué d'un substrat élaboré ou renforcé	150	Substrat terre/sable = <b>0 pt</b> Substrat élaboré = <b>75 pts</b> Substrat élaboré renforcé = <b>150 pts</b>	OUI	NON
1206	Présence d'un système de régulation thermique fonctionnel	200	Absence de dispositif = <b>0 pt</b> Système mis en place et fonctionnel + fourniture des relevés de consommation = <b>100 pts</b> Système utilisé en gestion agronomique + fourniture des relevés de températures = <b>200 pts</b>	OUI	NON
1207	Présence d'une bâche de protection climatique	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1208	Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné	100	Absence de programme de fertilisation annuel raisonné = <b>0 pt</b> Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné = <b>100 pts</b>	OUI	NON
1209	Traçabilité des intrants (relevé annuel des produits ajoutés)	80	Absence de traçabilité des intrants = <b>0 pt</b> Existence d'un programme de traçabilité des intrants = <b>80 pts</b>	OUI	NON
1210	Présence d'un dispositif d'économie de l'eau	20	Absence de dispositif = <b>0 pt</b> Existence de dispositif = <b>20 pts</b>	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1211	Gestion des opérations d'entretien et travaux d'intersaison	150	1211 - <b>Traçabilité des opérations d'entretien (relevé annuel)</b> Absence de suivi des opérations d'entretien = <b>0 pt</b> Existence d'un programme de suivi des opérations d'entretien = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1212			1212 - <b>Travaux intersaison</b> Absence de travaux (avec ou sans planning) = <b>0 pt</b> Travaux mineurs = <b>40 pts</b> Renouvellement intégral du couvert végétal = <b>100 pts</b>	OUI	NON
1213	Existence d'un dispositif de luminothérapie ou d'éclairage photosynthétique de compensation	200	Absence de dispositif = <b>0 pt</b> Système mis en place = <b>80 pts</b> Etude ensoleillement préalable + mise en place du système = <b>140 pts</b> Etude ensoleillement préalable + mise en place du système + traçabilité/bilan = <b>200 pts</b>	OUI	NON
2	<b>Clubs</b>	<b>4 100</b>			
21	<b>Centre d'entraînement</b>	<b>650</b>			
2100	Existence d'un centre d'entraînement	100	Toute autre situation = <b>0 pt</b> Existence d'un centre d'entraînement utilisant les locaux du stade dans lequel il évolue en compétition, mais pas le terrain de ce dernier = <b>50 pts</b> Existence d'un centre d'entraînement n'utilisant pas les locaux et le terrain du stade dans lequel il évolue en compétition = <b>100 pts</b>	OUI	NON
2101	Locaux du centre d'entraînement	200	Absence de l'un ou plusieurs des espaces indispensables = <b>0 pt</b> Présence de tous les espaces indispensables = <b>120 pts</b> + Présence de tous les espaces indispensables et d'un des espaces additionnels (balnéothérapie/piscine/jacuzzi) = <b>40 pts</b> Présence de tous les espaces indispensables et de tous les espaces additionnels (balnéothérapie/piscine/jacuzzi et salle de vie ou salle de repos) = <b>80 pts</b>	OUI	NON
2102	Existence d'un espace permettant la tenue d'une conférence de presse	100	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>100 pts</b>	OUI	NON
2103	Accueil des spectateurs	100	Aucune session ouverte au public = <b>0 pt</b> 1 à 3 sessions ouvertes au public = <b>25 pts</b> 1 à 3 sessions ouvertes au public avec séance de dédicaces et/ou selfies et/ou remise de goodies pour au moins 1 des sessions = <b>50 pts</b> Plus de 3 sessions = <b>75 pts</b> Plus de 3 sessions ouvertes au public avec séance de dédicaces et/ou selfies et/ou remise de goodies pour chacune des sessions = <b>100 pts</b>	nombre de sessions(s) + opérations	
2104	Terrains du centre d'entraînement	150	Existence de moins de 2 terrains pelouse naturelle = <b>0 pt</b> Existence d'au moins 2 terrains pelouse naturelle = <b>30 pts</b> Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat élaboré = <b>60 pts</b> Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé = <b>100 pts</b> Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé avec régulation thermique intégrée ou deux en substrat renforcé = <b>150 pts</b>	OUI	NON

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
22	Structure salariée	950			
a)	Compétences administratives	750			
2200	Existence d'un Référent Supporters	50	22001 - Temps de travail du Référent Supporters = 30 pts < 30% temps de travail = 0 pt Entre 30% et 49% temps de travail = 10 pts Entre 50% et 75% temps de travail = 20 pts Supérieur à 75% temps de travail = 30 pts	pourcentage	
			22002 - Déplacements du Référent Supporters = 20 pts Moins de 6 matchs = 0 pt Entre 6 et 12 = 10 pts 13 ou plus = 20 pts	nombre	
2201	Existence d'une compétence financière	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2202	Existence d'une compétence administrative et juridique (contrat joueurs et règlements)	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2203	Existence d'une compétence sécurité	50	2203.0 - Existence d'une compétence sécurité Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 20 pts	OUI	NON
			2203.1 - Dispose-t-il d'une qualification diplômante niveau Bac+4 en lien avec la sécurité ? Non = 0 pt Oui = 15 pts	OUI	NON
			2203.2 - Existe-t-il une délégation de pouvoir écrite entre la Direction et le DS&S ? Non = 0 pt Oui = 15 pts	OUI	NON
22031	Existence d'une compétence organisation	50	Absence compétence, externalisation = 0 pts Présence compétence à temps plein ou à temps partiel = 50 pts	OUI	NON
2204	Existence d'une compétence communication + presse	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel = 20 pts Temps partiel assisté d'un alternant = 40 pts Présence compétence ou externalisation à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2205	Existence d'une compétence marketing + commerciale	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel = 20 pts Temps partiel assisté d'un alternant = 40 pts Présence compétence ou externalisation à temps plein = 50 pts	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
2206	Existence d'une compétence billetterie	50	Absence compétence = <b>0 pt</b> Temps partiel = <b>20 pts</b> Temps partiel assisté d'un alternant = <b>40 pts</b> Présence compétence ou externalisation à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2207	Existence d'une compétence ressources humaines	50	Autres ou aucun = <b>0 pt</b> Salarié temps plein ou temps partiel, ou prestataire extérieur payé par le club = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2208	Existence d'une compétence entretien pelouse	50	Autres ou aucun = <b>0 pt</b> Salarié temps plein club ou prestataire privé extérieur payé par le club = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2209	Existence compétences digitales	50	Pas de compétence = <b>0 pt</b> Existence d'une compétence community manager = <b>10 pts</b> Existence d'une compétence data/CRM = <b>30 pts</b> Existence compétence data/CRM et community manager = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2210	Taux de présence aux séminaires ou réunions organisés par la LFP au cours de la saison 2021/2022	200	% en fonction d'un ratio de présence impacté par la présence en réunion de la personne désignée par le club pour exercer la compétence associée (cf Guide Méthodologique)	pourcentage	
<b>b)</b>	<b>Compétences médicales</b>	<b>100</b>			
2220	Médecins	50	Absence compétence, temps partiel, externalisation = <b>0 pt</b> Présence compétence à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2221	Kinésithérapeutes	50	Absence compétence salariée et externalisation = <b>0 pt</b> Temps partiel ou ressources < à 2 ressources temps pleins = <b>25 pts</b> Présence compétence de 2 ressources à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>c)</b>	<b>Compétences sportives</b>	<b>100</b>			
2230	Présence d'un entraîneur adjoint de l'équipe professionnelle	50	Absence de compétence, temps partiel = <b>0 pt</b> Présence compétence temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2231	Présence d'un entraîneur des gardiens de but	25	Absence de compétence, temps partiel = <b>0 pt</b> Présence compétence temps plein = <b>25 pts</b>	OUI	NON
2232	Présence d'un spécialiste préparateur physique	25	Absence de compétence, temps partiel = <b>0 pt</b> Présence compétence temps plein = <b>25 pts</b>	OUI	NON
<b>23</b>	<b>Centre de formation</b>	<b>2 000</b>			
2300	Catégorie du centre de formation : Critères de moyens (catégorie prestige, 1 ou 2)	1 200	Aucune proposition de classification pour la saison 2022-2023 et aucun accord projet DTN = <b>0 pt</b> Accord sur projet DTN = <b>600 pts</b> Catégorie 2 = <b>800 pts</b> Catégorie 1 = <b>1 150 pts</b> Catégorie prestige = <b>1 200 pts</b>	catégorie	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
2301	Efficacité du centre de formation : Critères d'efficacité	800	moins de 0,5 étoile = <b>240 pts</b> 0,5 <= X <= 1 étoile = <b>320 pts</b> 1,1 <= X <= 2,5 étoiles = <b>480 pts</b> 2,6 <= X <= 3 étoiles = <b>560 pts</b> 3,1 <= X <= 3,9 étoiles = <b>720 pts</b> 4 étoiles et + = <b>800 pts</b>	nombre d'étoiles	
24	<b>Bonne gestion UEFA</b>	500			
2400	Rapport des Commissaires aux comptes et arriérés de paiement	500	2400 - <b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes arrêtés au 30 juin du dernier exercice clos</b> Absence du rapport du Commissaire aux Comptes ou présence du rapport du Commissaire aux Comptes avec une réserve sur la continuité d'exploitation = <b>0 pt</b> Présence du rapport du Commissaire aux Comptes sans réserve sur la continuité d'exploitation = <b>100 pts</b>		
2401			2401 - <b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 31 décembre de l'exercice suivant le dernier exercice clos</b> Absence du rapport du Commissaire aux Comptes ou présence du rapport du Commissaire aux Comptes avec une réserve sur la continuité d'exploitation = <b>0 pt</b> Présence du rapport du Commissaire aux Comptes sans réserve sur la continuité d'exploitation = <b>100 pts</b>		
2402			2402 - <b>Absence d'arriérés de paiement envers les clubs de football</b> Présence d'arriérés de paiement envers des clubs non justifiés = <b>0 pt</b> Absence d'arriérés de paiement envers des clubs ou présence d'arriérés de paiement envers des clubs justifiés ou réglés = <b>150 pts</b>		
2403			2403 - <b>Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et sociales</b> Présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales non justifiés = <b>0 pt</b> Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et/ou sociales ou présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales justifiés ou réglés = <b>150 pts</b>		
3	<b>Expérience spectateurs</b>	2 310			
31	<b>Marketing</b>	1 010			
a)	<b>Identité visuelle</b>	390			
31100	Existence de sièges type fauteuil et rembourrés avec habillage charté L2	50	Absence de sièges type fauteuil et rembourrés et/ou nombre de places < 15 personnes = <b>0 pt</b> Existence de sièges type fauteuil et rembourrés + habillage charté L2 = <b>50 pts</b>	OUI	NON
31101	Largeur et habillage de la zone d'attente des joueurs charté L2	50	X < 3m = <b>0 pt</b> 3m ≤ X < 4m + habillage charté L2 = <b>25 pts</b> X ≥ 4m + habillage charté L2 = <b>50 pts</b>	mètres	
31102	Existence d'un branding uniformisé dans l'arène	50	Pas de branding uniformisé = <b>0 pt</b> Intégralité des sièges aux couleurs du club = <b>20 pts</b> Panneaux partenaires aux couleurs du club = <b>30 pts</b> Sièges + panneaux partenaires aux couleurs du club = <b>50 pts</b>	OUI	NON



# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
<b>31103</b>	Connectivité	<b>100</b>	31103 - <b>Connectivité des espaces VIP</b> Aucun salon connecté = <b>0 pt</b> 1 salon connecté = <b>25 pts</b> 2 salons connectés = <b>50 pts</b>	nombre salon(s) connecté(s)	
<b>31104</b>			31104 - <b>Connectivité des espaces grand public</b> Aucun espace connecté = <b>0 pt</b> 1 espace connecté = <b>25 pts</b> 2 espaces connectés = <b>50 pts</b>	nombre espace(s) connecté(s)	
<b>31105</b>	Existence d'une zone mixte avec habillage charté L2	<b>100</b>	Absence de zone mixte ou existence d'une zone non chartée = <b>0 pt</b> Zone mixte chartée L2 = <b>100 pts</b>	OUI	NON
<b>31106</b>	Existence d'une application mobile	<b>40</b>	Pas d'application mobile ou application mobile sans les 3 fonctionnalités de base a minima = <b>0 pt</b> Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base renvoyant sur d'autres sites ou applications = <b>10 pts</b> Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi = <b>30 pts</b> Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi + 1 fonctionnalité (catering ou vidéo) = <b>35 pts</b> Existence d'une application avec toutes les fonctionnalités sans renvoi = <b>40 pts</b>	OUI	NON
<b>b)</b>	<b>Écrans géants et dispositifs LED</b>	<b>250</b>			
<b>31200</b>	Existence d'écrans géants vidéo et utilisation de contenus mis à disposition par la LFP	<b>100</b>	Aucun écran = <b>0 pt</b> 1 écran charté L2 en exploitation = <b>50 pts</b> 2 écrans chartés L2 en exploitation = <b>100 pts</b>	nombre écrans chartés	
<b>31201</b>	Existence d'une alimentation de secours pour les écrans géants	<b>50</b>	Non = <b>0 pt</b> Pour seulement une partie des écrans géants = <b>25 pts</b> Pour tous les écrans géants = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>31202</b>	Existence d'un dispositif LED	<b>100</b>	Pas de dispositif LED ou autre que niveau 1 ou 2 = <b>0 pt</b> Dispositif LED de niveau 2 = <b>80 pts</b> Dispositif LED de niveau 1 = <b>100 pts</b>	OUI / NON niveau dispositif LED	
<b>c)</b>	<b>Accueil - Accessibilité</b>	<b>270</b>			
<b>31300</b>	Restauration	<b>120</b>	31300 - <b>Ratio d'espaces de restauration (nombre de mètres linéaires/nombre de caisses ouvertes/1000 spectateurs)</b> Si $X < 3$ m linéaire / nb de caisses / 1 000 spectateurs = <b>0 pt</b> Si $3 \text{ m} \leq X < 4$ m linéaire / nb de caisses / 1 000 spectateurs = <b>20 pts</b> Si $4 \text{ m} \leq X < 6$ m linéaire / nb de caisses / 1 000 spectateurs = <b>40 pts</b> Si $X \geq 6$ m linéaire ou plus / nb de caisses / 1 000 spectateurs = <b>50 pts</b>	mètres	
<b>31301</b>			31301 - <b>Existence d'au moins deux moyens de paiement « sans cash » / sans contact</b> Absence d'au moins deux moyens de paiement «sans cash» ou sans contact dans la buvette contrôlée = <b>0 pt</b> Présence d'au moins deux moyens de paiement «sans cash» ou sans contact dans la buvette contrôlée = <b>30 pts</b>	OUI	NON
<b>31302</b>			31302 - <b>Temps d'attente à la mi-temps</b> Si $X \geq 10$ minutes = <b>0 pt</b> Si 5 minutes $\leq X < 10$ minutes = <b>20 pts</b> Si $X < 5$ minutes = <b>40 pts</b>	minutes	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
31303	Ratio de places de parking grand public (en fonction de la capacité du stade)	30	Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) inférieur à 5 % = <b>0 pt</b> Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) compris entre 5 % et 10 % = <b>15 pts</b> Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) supérieur ou égal à 10 % = <b>30 pts</b>	pourcentage	
31304	Existence d'un dispositif de covoiturage	40	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>40 pts</b>	OUI	NON
31305	Existence d'une offre couplée billets de stade / transports en commun / mobilité douce	40	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>40 pts</b>	OUI	NON
31306	Existence pour tout personnel d'accueil / sécurité présent en jour de match et accrédité de « signatures d'accueil »	40	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>40 pts</b>	OUI	NON
d]	<b>Stratégie digitale</b>	100			
31400	Contenu digital & diversification - Data & CRM	100	31400 - <b>Stratégie contenu digital et diversification</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Poster du contenu au moins une fois par semaine sur chaque réseau social (Facebook, Twitter et Instagram ou autre) entre le 1er juillet et le 31 mai de la saison en cours = <b>30 pts</b>	OUI	NON
31401			31401 - <b>Existence d'une politique de préférence opt-ins et cookies uniforme et conforme à la réglementation RGPD</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Avoir une politique de préférence opt-ins et cookies uniforme et conforme à la réglementation RGPD = <b>40 pts</b>	OUI	NON
31402			31402 - <b>Contribuer au catalogue d'outils data/CRM de la LFP</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Contribuer au catalogue d'outils data/CRM de la LFP en listant les différents fournisseurs utilisés en interne = <b>30 pts</b>	OUI	NON
32	<b>Infrastructures</b>	1 300			
a]	<b>Tribunes</b>	480			
32100	Surface du vestiaire visiteur	50	$X < 40 \text{ m}^2 = \mathbf{0 \text{ pt}}$ $40 \text{ m}^2 \leq X < 70 \text{ m}^2 = \mathbf{15 \text{ pts}}$ $70 \text{ m}^2 \leq X < 100 \text{ m}^2 = \mathbf{35 \text{ pts}}$ $X \geq 100 \text{ m}^2 = \mathbf{50 \text{ pts}}$	m <sup>2</sup>	
32101	Existence de tribunes	50	2 tribunes ou moins = <b>0 pt</b> 3 tribunes = <b>25 pts</b> 4 tribunes = <b>50 pts</b>	nombre	
32102	Absence de tribunes tubulaires	50	2, 3 ou 4 tribunes tubulaires = <b>0 pt</b> 1 tribune tubulaire = <b>25 pts</b> 0 tribune tubulaire = <b>50 pts</b>	nombre	

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2022/2023

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
32103	Sanitaires	180	32103 - <b>Ratio de sanitaires (en fonction de la capacité du stade)</b> Moins de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = <b>0 pt</b> Minimum de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = <b>40 pts</b> Minimum de 12 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 10 WC/1 000 femmes = <b>80 pts</b>	nombres	
32104			32104 - <b>Présence de papier toilette et savons dans les sanitaires grand public</b> Absence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = <b>0 pt</b> Présence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = <b>50 pts</b>	OUI	NON
32105			32105 - <b>Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match</b> Autres cas = <b>0 pt</b> Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match = <b>50 pts</b>	OUI	NON
32106	Existence de tribunes couvertes	50	0 ou 1 tribune couverte = <b>0 pt</b> 2 tribunes couvertes = <b>15 pts</b> 3 tribunes couvertes = <b>30 pts</b> 4 tribunes couvertes = <b>50 pts</b>	nombre	
32107	Existence de sièges individuels avec dossiers / tribunes sécurisées	100	% de points en fonction du % de sièges avec dossier dans le stade ou de places numérotées et délimitées sécurisées par un dispositif anti-déferlement. Si le club ne dispose pas de sièges avec dossier sur une ou plusieurs zones, la présence d'un dispositif anti-déferlement sera valorisée à hauteur du nombre de places couvertes dans la ou les zone(s) correspondantes (valorisation en % de places couvertes dans la continuité des sièges avec dossier).	pourcentage	
b)	RSE	120			
32200	Récupération des eaux pluviales pour une utilisation justifiée	20	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>20 pts</b>	OUI	NON
32201	Mise en place d'un tri sélectif	20	Pas de flux = <b>0 pt</b> 2 flux ou plus pour les prestataires restauration uniquement = <b>5 pts</b> 2 flux ou plus pour le grand public uniquement = <b>10 pts</b> 2 flux ou plus pour le grand public + 2 flux ou plus pour les prestataires restauration = <b>20 pts</b>	nombre de flux + destinataires	
32202	Gobelets réutilisables et arrêt du plastique à usage unique	40	32202 - <b>Gobelets réutilisables neutres</b> Pas de gobelets réutilisables neutres = <b>0 pt</b> Mise en place des gobelets réutilisables neutres, non millésimés afin d'éviter « l'effet collection » = <b>10 pts</b> Mise en place d'un service adapté : resservir dans les mêmes verres, assurer la consigne et la déconsigne ou encourager les spectateurs à venir aux matchs avec leurs propres gobelets = <b>10 pts</b> Les 2 initiatives sont complémentaires et le critère ne peut être totalement valorisé qu'en cas d'accomplissement des 2 initiatives.	OUI	NON
32203			32203 - <b>Zéro bouteille plastique</b> Absence de bouteilles en espaces réceptifs = <b>+ 5 pts</b> Absence de bouteilles en buvette = <b>+ 5 pts</b> Absence de bouteilles pour l'organisation (club, bénévole, prestataire, etc.) = <b>+ 5 pts</b> Absence de bouteilles pour les joueurs / staff sportif = <b>+ 5 pts</b> Les points sont cumulables sur ces quatre initiatives.		

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2022/2023		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
32204	Réalisation d'un bilan carbone pour définir une stratégie bas carbone	40	Non = 0 pt Oui = 40 pts	OUI	NON
c)	Sécurité	700			
32300			32300 - Existence d'un système de contrôle d'accès pour les billets de match empêchant l'utilisation de faux billets et la surcapacité applicable dans tout le stade Non = 0 pt Oui sans analyse en temps réel = 15 pts Oui avec analyse en temps réel = 50 pts	OUI / NON Avec ou sans analyse en temps réel	
32301	Contrôle des accès	150	32301 - Existence d'un système de corps contraignant pour le contrôle des billets relié(s) au contrôle d'accès Absence de système de corps contraignant relié au contrôle d'accès = 0 pt 1 pour 801 spectateurs et plus = 0 pt 1 pour 701 à 800 spectateurs = 20 pts 1 pour 661 à 700 spectateurs = 40 pts 1 pour 601 à 660 spectateurs = 70 pts 1 pour moins de 600 spectateurs = 100 pts	OUI / NON Pour combien de spectateurs	
32302	Validation par la Commission Infrastructures Stades de la LFP du système de vidéoprotection	200	Non = 0 pt Oui = 200 pts	OUI	NON
32303	Note obtenue au référentiel sûreté et sécurité	350	Note obtenue au référentiel sûreté et sécurité réalisé lors de la saison 2021/2022 : ≤ 104 = 0 pt 104 < X ≤ 208 = 50 pts 208 < X ≤ 260 = 100 pts 260 < X ≤ 312 = 150 pts 312 < X ≤ 365 = 200 pts 365 < X ≤ 416 = 250 pts 416 < X ≤ 469 = 300 pts > 469 = 350 pts	note	
		<b>10 000</b>			